

RAPPORT DE GESTION 2018 DU SERVICE INCENDIE ET SECOURS (SIS) MORGET

Le SIS MORGET, composé de 29 communes du district de Morges représentant une population de plus de 53'000 habitants, est fort de 348 sapeurs-pompiers volontaires dont 35 femmes. Il est amené à intervenir sur ce secteur en cas d'incendies, d'inondations, de dégâts naturels, de petits cas de pollution, de soutiens sanitaires et de divers cas particuliers. Il est composé de 7 organes d'intervention (OI) qui interviennent selon les missions qui leur sont dévolues.

La section DPS de l'OI Morges intervient en désincarcération lors d'accidents avec blessé(s) incarcéré(s).

Les responsabilités concernant la défense incendie des communes faisant partie de l'association sont déléguées au SIS Morget.

Les communes membres de cette association sont représentées à l'assemblée par un délégué de leur municipalité. Le comité directeur est composé de 7 membres, un par organe d'intervention.

Le 6 décembre, alors que nous partagions un excellent repas organisé par le comité directeur avec les sapeurs-pompiers permanents pour les remercier de leur travail, notre Président, Monsieur Roger Burri est décédé subitement suite à un arrêt cardiaque. C'est la perte d'un président, d'un homme de grande valeur qui s'est investi sans compter pour la mise en place et le bon fonctionnement de notre association. La présidence a été reprise ad intérim par le vice-président, Monsieur Yves Schopfer jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en avril 2019.

Nouvelle organisation

En accord avec les décisions prises par l'état-Major et le comité de direction en 2017, l'Etat-Major a mis en place la première série de mesures de la nouvelle réorganisation. La création d'un seul état-major et la suppression des postes de chefs d'organes d'intervention (OI) et de leurs états-majors.

Les postes de chefs de sections de Détachements de Premiers Secours (DPS) de catégorie F ou B et des Détachements d'Appui (DAP) de catégorie Y ont été nommés chefs de leurs OI respectifs.

Durant l'année, afin de préparer la deuxième série de mesures qui seront effectives au 1^{er} janvier 2019 par la suppression des sections d'Appui de catégorie Z des sites de Morges, Saint-Prex et Denges, tous les sapeurs concernés ont été auditionnés, ce qui a permis de déterminer leur nouvelle incorporation.

Modifications des statuts de l'association et du règlement SDIS

La nouvelle organisation a impliqué l'abrogation du règlement SDIS du SIS Morget de 2012 et son remplacement par un nouveau règlement SDIS, qui a été accepté lors de l'assemblée extraordinaire de l'association le 13 mars 2018, et validé par la conseillère d'Etat en charge, Mme de Quattro, le 9 mai 2018.

Il a aussi fallu mettre à niveau les statuts de l'association, certains termes ont été modifiés afin d'être en adéquation avec le règlement SDIS, les modifications ont été validées lors de la même assemblée extraordinaire.

Sapeurs-pompiers permanents

Pour faire suite à la demande du commandant en charge, le major Eric Henry, de faire valoir son droit à la retraite au 31 décembre 2018, le poste a été mis en postulation durant l'année.

Après plusieurs entretiens, le nouveau commandant a été désigné en la personne du Maj Thierry Charrey, 38 ans, marié et père de 2 enfants. Il a été engagé au 1^{er} novembre 2018 et a repris le commandement au 1^{er} décembre 2018.

Le commandant sortant a ainsi pu lui remettre les dossiers en cours dans de bonnes conditions.

Nos locaux

La caserne principale du SIS et de l'OI Morges est située à l'avenue de Marcelin 2, ainsi qu'un dépôt véhicules et matériel à Marcelin 21 à Morges.

La problématique du manque de places pour les véhicules d'intervention de l'OI Morges est toujours préoccupante. Une solution à court terme a été trouvée par la création d'un couvert pour 2 véhicules afin de pouvoir accueillir en 2018, un nouveau véhicule et 2 berces mis à disposition par l'ECA.

Projet de nouvelle caserne principale

Après plusieurs années de travail, le terrain prévu pour l'implantation de la nouvelle caserne sur le territoire de la commune de Morges a été abandonné.

Une proposition a été faite pour une implantation de la nouvelle caserne sur le territoire de la commune de Tolochenaz avec un possible achat de la halle de l'entreprise MBC (Transports de la région Morges-Bière-Cossonay). Un bureau d'architectes a été mandaté par le comité directeur afin de faire une étude préliminaire de la faisabilité de l'implantation du programme défini par le SIS à l'intérieur de la halle, et d'établir un devis général estimatif par CFC (cube /SIA) pour l'élaboration d'un préavis pour l'établissement d'un plafond d'endettement.

Caserne de la section DAP SENAR (Colombier)

Suite à une volonté de la commune d'Echichens de récupérer le local feu loué au SIS à Colombier, la Municipalité s'est approchée du SIS afin de nous proposer un projet d'un nouveau local sur le territoire de St-Saphorin-sur-Morges. Après accord des deux parties, un préavis a été mis à l'ordre du jour du conseil communal d'Echichens, le préavis a été refusé en novembre 2018 et le projet a été mis en standby.

Caserne de la section DAP SENAR (Aclens)

En novembre 2018, la municipalité d'Aclens nous a interpellés avec la possibilité de louer le local de la voirie, adjacent à celui du SIS, afin de répondre à notre besoin de place (situation préoccupante en relation avec le refus du préavis du local SIS prévu sur la commune d'Echichens). L'affaire est en cours de réflexion.

Caserne de la section DAP DISSY (Yens)

Des contacts ont été pris avec la municipalité de Yens afin de réfléchir à un déplacement du local du feu de la section dans le bas du village de Yens au lieu-dit « Aux champs Carroz », après discussion, le projet a été mis en standby.

Nos véhicules et remorques

Dans le cadre du renouvellement des véhicules du SIS, nous avons acquis un nouveau véhicule tracteur pickup en remplacement du véhicule tracteur de la section DPS de Denges. L'ancien véhicule tracteur a été placé dans une section DAP.

En remplacement d'un véhicule modulaire de l'ECA en fin de vie, l'ECA a mis un nouveau véhicule d'intervention à disposition de la section DPS de Morges. Il se compose d'un véhicule tracteur et de 3 berces.

Matériel

Afin d'équiper nos intervenants DPS en formation, nous avons acquis 13 tenues feu complètes.

Les interventions

Le SIS MORGET est intervenu à 343 reprises avec efficacité sur l'ensemble du territoire. Année agitée au niveau des interventions liées aux dégâts naturels (+24 /15 % des sinistres). Il est à noter que les départs pour feux sont en légère augmentation (+8 /29 % des sinistres) et que les alarmes automatique (détecteur fumée

ou feu) sont en net recul suite aux mesures de levées de doute mises en place par l'ECA (-10 /16 % des sinistres) dont 20 % du total sont réelles (départ de feu, surchauffe).

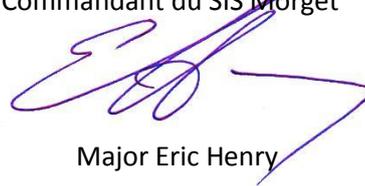
La complexité des interventions nous impose une formation toujours plus exigeante, cela demande un engagement de plus en plus important de la part de nos intervenants volontaires.

En raison du nombre élevé d'interventions en journée (41 % des sinistres), nous sommes confrontés à un manque d'intervenants pouvant se libérer. De nouvelles pistes doivent être trouvées pour pouvoir garantir notre effectif d'intervenants dans le futur, ce qui est indispensable à l'accomplissement de nos missions.

Il est prévu de solliciter particulièrement les communes disposant de personnel et de leur demander de mettre certains de leurs employés à la disposition du SIS en tant qu'intervenants.

Un autre point délicat est le manque de logements disponibles et financièrement accessibles pour nos jeunes intervenants.

Commandant du SIS Morget



Major Eric Henry

Morges, le 23 janvier 2019